

(11.06.02)

**PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE ET PROPOSITIONS DE QUESTIONS A EXAMINER
Forum mondial sur les échanges:**

La dimension développement des questions de Singapour

(19-20 juin 2002, Hong Kong, Chine)

1. Les ateliers du Forum mondial de l'OCDE, coordonnés par le Centre pour la coopération avec les non-membres (CCNM), sont le principal instrument de dialogue thématique avec les non-membres sur des questions particulièrement délicates.¹ Cet atelier du Forum mondial de l'OCDE sur les échanges porte sur les aspects multilatéraux, régionaux et de renforcement des capacités des questions dites "de Singapour".² Ces aspects correspondent à certains éléments clés du programme de travail établi par les délégués à la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Doha en novembre dernier. Au cours de la période qui a précédé la Conférence de Doha et à la Conférence elle-même, on a beaucoup débattu de la place à réserver à ces questions dans le programme de travail. La Déclaration de Doha qui en a résulté aborde précisément ces questions et prévoit que, pour chacune d'elles, des négociations « auront lieu après la cinquième session de la Conférence ministérielle sur la base d'une décision qui sera prise, par consensus explicite, à cette session sur les modalités des négociations ».

2. Cet atelier du Forum mondial sera ancré dans la présentation d'analyses sur chacune de ces questions s'appuyant particulièrement sur les travaux conduits à l'OCDE et dans d'autres organisations internationales. Compte tenu des bons résultats obtenus lors des précédents ateliers du Forum mondial sur les échanges, le principal objectif de la rencontre sera de promouvoir un dialogue constructif sur ces questions entre représentants des pays de l'OCDE et des économies non membres.

3. Outre les représentants des pays de l'OCDE et les observateurs officiels auprès du Comité des échanges, un certain nombre de représentants des économies non membres seront invités. Des experts venant des principales organisations internationales partenaires seront mis à l'honneur.

Objectif

4. L'objectif de cet atelier du Forum mondial est de promouvoir un dialogue entre représentants de pays Membres et non membres, centré sur les perspectives concernant les questions de Singapour compte tenu des réglementations internationales, des approches régionales, du renforcement des capacités et d'autres aspects. L'expérience tirée des précédents ateliers organisés dans le cadre du Forum mondial sur les échanges indique que ces rencontres peuvent aider à favoriser une compréhension mutuelle des préoccupations des diverses parties et à étendre les domaines d'entente. En tant que tel, l'atelier peut contribuer à faire avancer le processus mis en route à Doha et aider aux préparatifs de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra l'an prochain au Mexique.

1. Huit Forums mondiaux ont été créés en 2001 : développement durable, économie du savoir, gouvernance, fiscalité, échanges, investissement international, agriculture, concurrence.

2. Bien que toute une série de questions ait été examinée à la Conférence ministérielle de l'OMC à Singapour, le terme « questions de Singapour » se rapporte ici précisément au lien entre le commerce et l'investissement, à l'interaction des politiques commerciales et de concurrence, à la transparence des marchés publics et à la facilitation des échanges.

La coopération envisagée

5. La Direction des échanges, en coopération avec l'APEC, nos hôtes du Ministère du commerce et de l'industrie de Hong Kong, Chine, programmera, concevra et organisera l'atelier du Forum mondial en s'appuyant sur les compétences d'experts des diverses divisions de la Direction des échanges, des représentants des économies non membres, des experts invités, des autres directions de l'OCDE (notamment la Direction des affaires financières, fiscales et des entreprises, la Direction de la coopération pour le développement et le Centre de développement de l'OCDE), et en partenariat avec des organisations internationales (notamment l'OMC, la Banque mondiale, la CNUCED) et les pays Membres.

Evaluation

6. Cet atelier du Forum mondial sera évalué à l'aide d'un questionnaire soumis aux participants, qui portera, entre autres choses, sur les questions traitées au cours de l'atelier, l'organisation et la participation.

STRUCTURE ET PROJET D'ORDRE DU JOUR

Déroulement de la réunion

7. Chacune des principales sessions thématiques commencera par une introduction faite par le président et un exposé d'un expert sur la question à traiter, suivis de la prise de parole de deux intervenants. Le débat sera ensuite ouvert, le président assurant la fonction de modérateur. On s'efforcera d'assurer, au cours de chaque session, un équilibre entre les représentants des pays Membres, des pays non membre et des organisations internationales.

8. Lors de la session de clôture de l'atelier, des représentants de l'OCDE et de Hong Kong, Chine, résumeront les premières impressions se dégageant des principaux points du débats, notamment les points sur lesquels il y aura eu consensus et ceux sur lesquels il y aura eu divergence de vues. Une discussion générale suivra. Après l'atelier, un rapport écrit sera établi par le Secrétariat de l'OCDE et diffusé en vue de faire avancer l'examen de ces questions.

1er jour, 19 juin 2002

8h30 -- 9h30 Café et inscription

9h30 -- 10h30 Introduction et exposé thématique

10h30 -- 10h45 Pause

10h45 -- 13h00 Session 1

Les questions de Singapour : cadre actuel, perspectives régionales et multilatérales

13h00 -- 14h30 Buffet

14h30 -- 16h30 Session 2

Le lien entre le commerce et l'investissement

16h30 -- 18h00 Session 3

Transparence des marchés publics

18h30 Réception

2ème jour, 20 juin 2002

9h00 -- 9h30 Café

9h30 -- 11h30 Session 4

L'interaction du commerce et de la politique de la concurrence

11h30 -- 13h00 Sessions 5

Facilitation des échanges

13h00 -- 14h30 Buffet

14h30 -- 16h30 Session 6

Renforcement des capacités et questions de Singapour : le rôle de la coopération technique

16h30 -- 17h30 Conclusions et discussion générale

Une liste des présidents, orateurs et intervenants a été mise en ligne sur le site web de l'atelier :

<http://webdomino1.oecd.org/comnet/ech/hongkongcws.nsf>

Username: globalforum

Password: development

PROPOSITIONS DE QUESTIONS A EXAMINER

9. Les annotations qui suivent donnent un aperçu de chacun des segments de cet atelier du Forum mondial. Des questions à examiner sont proposées pour chacune des sessions thématiques.

Introduction et exposé thématique

10. Cette introduction a pour but d'établir un cadre pour le Forum mondial. Après une introduction faite par le Président du Comité des échanges de l'OCDE, une allocution de bienvenue sera prononcée par un représentant de Hong Kong, Chine. Le Secrétaire général adjoint de l'OCDE fera ensuite un bref exposé. Après ces allocutions initiales, un orateur donnera une vue générale des questions de Singapour et de leur place dans le Programme de Doha pour le développement.

Session 1 : Les questions de Singapour -- cadre actuel, perspectives régionales et multilatérales

11. La désignation « questions de Singapour » est issue des débats de la première Conférence ministérielle de l'OMC tenue en 1996. Chacune des quatre questions examinées à cette occasion -- échanges et investissement, commerce et politique de la concurrence, transparence des marchés publics et facilitation des échanges -- a été examinée à un certain degré dans le cadre GATT/OMC. Certains aspects de ces questions ont déjà été traités dans certains accords de l'OMC.

12. A la Conférence ministérielle de Singapour, des groupes de travail ont été créés afin d'étudier chacun des quatre thèmes. A Doha, à la quatrième Conférence de l'OMC, il a été convenu que, dans chaque domaine, entre autres choses, « des négociations auront lieu après la cinquième session de la Conférence ministérielle sur la base d'une décision qui sera prise, par consensus explicite, à cette session sur les modalités des négociations. »

13. En même temps, de nombreux accords commerciaux régionaux (ACR) contiennent des dispositions relatives aux questions de Singapour, allant parfois au-delà de la considération donnée à ces questions dans le cadre multilatéral. Les participants à certains ACR ont acquis une expérience des préoccupations relatives aux négociations entourant les questions de Singapour et de la mise en œuvre des accords issus de ces négociations.

Questions à examiner :

- *Que peut-on dire à ce jour des questions de Singapour dans le cadre GATT/OMC ? Y a-t-il des enseignements positifs à tirer des mécanismes déjà en place ?*
- *L'examen des questions de Singapour à la Conférence ministérielle de Doha a-t-il fourni des enseignements concernant des moyens efficaces d'aborder ces questions à la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC ?*
- *Quel est l'impact, sur le système commercial multilatéral, des dispositions des ACR relatives aux questions de Singapour ? Les accords commerciaux régionaux fournissent-ils des enseignements généraux pour les négociations multilatérales potentielles sur ces questions ?*

Session 2 : Le lien entre le commerce et l'investissement

14. La rapide expansion internationale des entreprises multinationales par le biais de l'investissement direct étranger est maintenant reconnue comme étant l'une des caractéristiques déterminantes de la mondialisation. Les faits sont bien connus : les flux d'IDE ont augmenté plus vite que les échanges ou le PIB mondial depuis le milieu des années 80, les ventes des filiales étrangères ont dépassé la valeur des échanges mondiaux de biens et de services vers le début des années 90, environ un tiers du commerce mondial s'effectue maintenant entre entités d'un même groupe et deux tiers des échanges mondiaux sont représentés par les entreprises multinationales etc.

15. L'importance grandissante de l'IDE dans l'activité économique internationale s'est accompagnée de changements notables dans le cadre international dans lequel opèrent les investisseurs étrangers. A la fin de 2000, le nombre de traités bilatéraux d'investissement atteignait 1 941 (CNUCED, 2001) et les accords commerciaux régionaux (ACR) tels que l'ALENA contiennent de plus en plus de règles générales en matière d'investissement (OCDE, 2001c). Cependant, les préoccupations relatives au morcellement régional du processus de négociation des règles d'investissement ont été, dans une grande mesure, à l'origine des efforts déployés à partir du milieu des années 90 pour négocier des règles régissant l'investissement au niveau multilatéral.

16. Ces efforts ont commencé avec la conclusion du Cycle d'Uruguay des négociations du GATT en 1994, qui a introduit, pour la première fois, des disciplines en matière d'investissement dans le cadre du GATT/OMC. Par ailleurs, la première Conférence ministérielle de l'OMC en 1996 a débouché sur la création du Groupe de travail des liens entre commerce et investissement de l'OMC, chargé d'« examiner le lien entre le commerce et l'investissement » en vue de fournir des informations pour d'éventuelles négociations futures. La première tentative faite pour négocier effectivement un accord quasi multilatéral sur l'investissement, l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI), a été lancée à l'OCDE en 1995.

17. Malgré l'échec final des négociations sur l'AMI³ et la vive résistance de certains pays à l'extension de la portée des disciplines d'investissement à l'OMC, l'intérêt persistant porté aux règles multilatérales en matière d'investissement s'est traduit par la décision prise à la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC d'ouvrir des négociations sur l'investissement après la cinquième Conférence de 2003, en attendant un consensus « sur les modalités des négociations ». D'ici à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, Le Groupe de travail des liens entre commerce et investissement poursuivra ses travaux sur la clarification de la portée et la définition, la transparence, la non-discrimination, les modalités des engagements de pré-établissement de type AGCS, la méthode des listes positives, les dispositions relatives au développement, les exceptions et les sauvegardes liées à la balance des paiements, les consultations et le règlement des différends entre Membres.

Questions à examiner :

- *Comment un accord spécifique sur l'investissement à l'OMC pourrait-il interagir avec le cadre actuellement fragmenté du commerce et de l'IDE ?*
- *Un cadre multilatéral pour l'investissement peut-il contribuer à une meilleure intégration des pays en développement dans l'économie mondiale ?*

3. Les commentaires et autres documents publiés durant les négociations sur l'AMI de 1995 à 1998 sont disponibles à l'adresse <http://www.oecd.org/daf/investment>

- *Y a-t-il des enseignements utiles à tirer des accords régionaux en ce qui concerne la façon dont ils traitent des disciplines d'investissement ?*
- *Quels sont les éléments importants à inclure dans un cadre multilatéral pour l'investissement ?*

Session 3 : Transparence des marchés publics

18. Au cours du Tokyo Round, on a pris conscience, de plus en plus, des effets restrictifs sur les échanges des pratiques discriminatoires dans le domaine des marchés publics, et un premier effort a été fait pour assujettir les marchés publics à des règles commerciales convenues au niveau international. Cela a conduit au premier Accord de l'OMC sur les marchés publics, qui a été ensuite révisé au cours du Cycle d'Uruguay. L'Accord sur les marchés publics, un accord *plurilatéral*, couvre l'accès aux marchés ainsi que la transparence et divers aspects des procédures d'achats gouvernementaux. Récemment, le Comité des marchés publics de l'OMC a examiné les dispositions de cet accord.

19. A la Conférence ministérielle de l'OMC tenue en 1996 à Singapour, un Groupe de travail a été créé afin d'étudier la possibilité d'un accord *multilatéral* sur la transparence des marchés publics. Son mandat ne couvrait pas l'accès aux marchés et le traitement préférentiel pour les fournisseurs locaux. Le Groupe de travail de la transparence des marchés publics a été chargé d'établir des règles spécifiques afin de promouvoir des méthodes plus transparentes de passation des marchés et d'accroître la transparence des méthodes existantes. Au moment de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC à Seattle, le Groupe de travail avait exploré la plupart des questions importantes concernant la transparence des marchés publics et examiné les paramètres d'un projet d'accord.

20. Au cours de la Conférence de Doha, les Membres de l'OMC sont convenus que « des négociations auront lieu après la cinquième session de la Conférence ministérielle sur la base d'une décision qui sera prise, par consensus explicite, à cette session sur les modalités des négociations ». Ces négociations seront limitées aux aspects relatifs à la transparence et, par conséquent, ne restreindront pas la possibilité pour les pays d'accorder une préférence aux produits et aux fournisseurs nationaux. Cela fait ressortir les avantages que procureront aux économies nationales des procédures transparentes de passation des marchés publics, quels que soient les facteurs qui peuvent influencer sur l'accès aux marchés dans ce domaine. Les Membres de l'OMC ont aussi souligné l'importance d'un renforcement de l'assistance technique et des capacités dans ce domaine et la nécessité de tenir compte des priorités des participants en matière de développement.

Questions à examiner

- *Quels sont les coûts et avantages d'une plus grande transparence des marchés publics ?*
- *Des disciplines renforcées en matière de transparence peuvent-elles contribuer au développement ?*
- *Dans quelle mesure de nouvelles disciplines multilatérales dans ce domaine peuvent-elles imposer des contraintes institutionnelles aux pays en développement ?*
- *Quelles mesures concrètes pourrait-on prendre pour aider les pays en développement à faire face à leurs obligations ?*
- *Quelles sont les approches adoptées par les initiatives régionales dans ce domaine et sont-elles utiles ?*

Session 4 : L'interaction du commerce et de la politique de la concurrence

21. Au milieu de 2001, selon l'OMC, environ 80 pays Membres de l'OMC, dont une cinquantaine de pays en développement et en transition, avaient adopté des lois intérieures en matière de concurrence. Ces lois prévoient généralement des mesures correctives à appliquer face à diverses pratiques telles que la fixation des prix et d'autres arrangements d'entente, l'abus de position dominante ou la monopolisation, les fusions qui entravent la concurrence et les accords entre fournisseurs et distributeurs (« accords verticaux ») qui interdisent l'accès aux marchés aux nouveaux concurrents.

22. Le système commercial multilatéral comporte déjà des dispositions relatives aux questions touchant au commerce et à la concurrence dans certains domaines. Par exemple, l'article II :4 du GATT 1994 traite, dans une certaine mesure, des monopoles d'importation, l'article XVII traite de certaines conditions pour les entreprises de commerce d'Etat et l'AGCS contient des règles sur les monopoles et les fournisseurs de services exclusifs (OCDE, 2001*d*). Les accords sur les droits de propriété intellectuelle et les services reconnaissent aussi le droit des gouvernements de prendre des mesures à l'encontre de pratiques anticoncurrentielles, tout en encourageant la coopération entre Etats en vue de limiter ces pratiques.

23. La déclaration faite lors de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC reconnaît l'intérêt d'établir un cadre multilatéral afin d'accroître la contribution de la politique de la concurrence aux échanges et au développement internationaux, et la nécessité de renforcer l'assistance technique et les capacités dans ce domaine. Les participants sont convenus que des négociations « auront lieu après la cinquième session de la Conférence ministérielle sur la base d'une décision qui sera prise, par consensus explicite, à cette session sur les modalités des négociations ».

24. Comme dans le cas de l'investissement, ils ont reconnu que « les pays en développement et les pays les moins avancés ont besoin d'un soutien accru sous la forme d'une assistance technique et d'initiatives de renforcement des capacités dans ce domaine. Ce soutien englobe l'analyse et l'élaboration de politiques. » Au cours de la période précédant la cinquième Conférence, le Groupe de travail de l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence cherchera à préciser les « principes fondamentaux, y compris transparence, non-discrimination et équité au plan de la procédure, et dispositions relatives aux ententes injustifiables; modalités d'une coopération volontaire; et soutien en faveur du renforcement progressif des institutions chargées de la concurrence dans les pays en développement au moyen du renforcement des capacités. »

Questions à examiner :

- *Quels principes fondamentaux -- par exemple, au-delà de la transparence, la non-discrimination et l'équité au plan de la procédure -- faut-il envisager d'inclure dans un cadre multilatéral pour la concurrence ?*
- *Comment pourrait-on concevoir une approche multilatérale des questions de concurrence incorporant la flexibilité et la progressivité et les besoins de développement ?*
- *Comment un accord multilatéral pourrait-il servir à promouvoir des réformes intérieures dans ce domaine ?*
- *Dans quelle mesure un accord multilatéral doit-il tenir compte de la diversité actuelle des approches, notamment celles qui sont adoptées au niveau régional ?*

- *Quels autres types de mécanismes, indépendamment du règlement obligatoire des différends, pourraient promouvoir la mise en œuvre d'un cadre multilatéral pour la concurrence ?*

Session 5 : Facilitation des échanges

25. L'OMC fait observer que la facilitation des échanges « est souvent définie comme “la simplification et l'harmonisation des procédures du commerce international”, ces “procédures” étant “les activités, pratiques et formalités liées à la collecte, à la présentation, à la communication et au traitement des informations requises pour les échanges internationaux de marchandises”. Bien que cette définition couvre un large éventail d'activités telles que les procédures d'importation et d'exportation (par exemple, les procédures douanières ou d'octroi de licences), les formalités de transport, les paiements, l'assurance et d'autres obligations financières, les travaux de l'OMC ont été, jusqu'à présent, centrés principalement sur les procédures douanières et frontalières.

26. Des éléments spécifiques liés à la simplification et à l'harmonisation des procédures commerciales sont déjà contenus dans le cadre juridique de l'OMC, par exemples dans les articles V, VII, VIII et X du GATT 1994 ainsi que dans les Accords sur l'évaluation en douane, les procédures de licences d'importation, l'inspection avant expédition, les règles d'origine, les obstacles techniques au commerce et l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires. La Conférence ministérielle de Singapour a donné pour mandat à l'OMC d'examiner de façon plus complète la facilitation des échanges, chargeant le Conseil du commerce des marchandises d'entreprendre des travaux exploratoires et analytiques « au sujet de la simplification des procédures commerciales pour voir s'il y a lieu d'établir des règles de l'OMC dans ce domaine ».

27. A la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, les participants ont reconnu « les arguments en faveur de l'accélération accrue du mouvement, de la mainlevée et du dédouanement des marchandises, y compris les marchandises en transit, et la nécessité d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités accrues dans ce domaine ». Ils sont convenus que des négociations auraient lieu après la cinquième session de la Conférence ministérielle « sur la base d'une décision qui sera prise, par consensus explicite, à cette session sur les modalités des négociations ». D'ici à la cinquième session, le Conseil du commerce des marchandises a été chargé d'examiner et de clarifier et d'améliorer les aspects pertinents du GATT (1994) et d'identifier les besoins et les priorités des Membres en matière de facilitation des échanges, en particulier ceux des pays en développement et des pays les moins avancés. Les Membres de l'OMC se sont engagés à assurer une assistance technique suffisante et à soutenir le renforcement des capacités dans ce domaine.

Questions à examiner :

- *Quels sont les coûts et avantages d'un renforcement des disciplines dans ce domaine, en particulier pour les pays en développement ?*
- *Quelle est l'impact des mesures de facilitation des échanges sur les choix des investisseurs parmi les pays dotés de ressources similaires ?*
- *Comment ces mesures peuvent-elles améliorer le recouvrement des recettes sans augmentation des ressources humaines et logistiques ?*
- *Quels sont les types de renforcement des capacités dans le domaine de l'infrastructure qui sont nécessaires pour permettre une facilitation des échanges ?*

- *Quelles sont les approches adoptées dans ce domaine par les initiatives régionales et sont-elles utiles ?*

Session 6 : Renforcement des capacités et questions de Singapour -- le rôle de la coopération technique

28. La Déclaration de Doha charge la communauté internationale d'un mandat très ambitieux en matière de renforcement des capacités commerciales. Elle contient des engagements clairs qui vont bien au-delà des clauses d'engagement moral du Cycle d'Uruguay. Ces engagements à fournir une assistance technique et à aider au renforcement des capacités englobent les « questions de Singapour » dont il est question ici. Cela améliorera notablement les conditions d'accès aux marchés, mettra davantage l'accent sur la réforme des politiques nationales et permettra de financer durablement les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités.

29. Les mesures de renforcement des capacités devront répondre aux besoins à court terme liés aux positions de négociation des pays en développement et évaluer les conséquences possibles des futurs accords pour les pays. Il importe aussi de répondre aux besoins de capacités à moyen terme afin de soutenir les réformes des politiques nationales et le développement de l'infrastructure. Cela aidera à assurer une capacité future pour mettre en œuvre les accords issus des négociations et en tirer profit. Enfin, pour assurer la réussite du renforcement des capacités commerciales, il est indispensable que les pays en développement aient leur propre stratégie commerciale faisant partie intégrante de la stratégie plus générale de développement et de lutte contre la pauvreté. Cette stratégie doit être tirée par un processus intérieur faisant intervenir les principaux acteurs des secteurs public et privé ainsi que la société civile et les instituts de recherche. Ce processus d'action participatif et local crée en lui-même la capacité de définir des stratégies et des programmes d'action concrète tant pour les défis liés à l'OMC que pour les programmes d'action du côté de l'offre, auxquels les donneurs peuvent répondre efficacement. Cela sera essentiel pour assurer la durabilité du processus de politique commerciale.

30. Les organismes donneurs devront travailler davantage et de façon plus étroite avec les responsables de la politique commerciale dans les capitales et avec les organismes multilatéraux pour répondre aux programmes et aux besoins des pays en développement. Les donneurs bilatéraux devront améliorer leur connaissance des questions de politique commerciale et leurs moyens d'entreprendre des activités de renforcement des capacités commerciales. Un dialogue plus large avec les responsables commerciaux peut aider à cet égard, et les organismes intervenant sur le terrain doivent s'engager à mettre en œuvre les activités de renforcement des capacités.

Questions à examiner :

- *Quels sont les mécanismes existants dans la région pour favoriser le dialogue avec les parties intéressées pour le processus d'élaboration des politiques commerciales ?*
- *Quelles sont les contraintes de capacité à court et long termes qui sont précisément liées aux questions de Singapour ?*
- *Que fait la communauté des donneurs pour aider ces pays à surmonter ces contraintes ? Que pourrait-elle faire de plus ?*
- *Y a-t-il des enseignements à tirer pour les donneurs dans les approches adoptées pour le renforcement des capacités ?*

Conclusions et discussion générale

31. Cette session a pour but de présenter un premier résumé des deux journées de discussion. Elle sera présentée par le Président de la session, un représentant de Hong Kong, Chine. Le Président du Comité des échanges de l'OCDE fera un exposé faisant ressortir les points forts de l'atelier. Les participants seront invités à formuler des observations supplémentaires. Un discours de clôture sera prononcé par le représentant de Hong Kong, Chine.

REFERENCES

Audet, Denis (2002), « La taille des marchés publics », *Revue sur la gestion budgétaire de l'OCDE*, Vol. 1, N° 4, Paris.

OCDE (2002), *Etude de la relation entre le commerce et l'investissement direct étranger*, TD/TC/WP(2002)14, Paris.

OCDE (2001a), *Les lignes directrices du CAD : Renforcer les capacités commerciales au service du développement*, Paris.

OCDE (1001b), *Echanges et développement : les enjeux*, Paris.

OCDE (2001c), *Rapport entre les accords commerciaux régionaux et le système commercial multilatéral*, TD/TC/WP(2001)42, Paris. (Il y aura des références supplémentaires s'appuyant sur les travaux sur les ACR qu'effectue actuellement le Secrétariat).

OCDE (2001d), *Politiques de la concurrence et des échanges. Options pour une plus grande cohérence*, Paris.

OCDE (2001e), *Trade and Competition Reform : Insights from Country Experience*, Paris.

OECD (2001f), *Business Benefits of Trade Facilitation*, TD/TC/WP(2001)21/FINAL, Paris

OCDE (1999a), *Trade and Competition Policies : Exploring the Ways Forward*, Paris.

OCDE (1999b), *Echanges et concurrence. Quelles politiques pour demain*, Paris.

CNUCED (2001), *Rapport sur l'investissement dans le monde 2001 : Vers de nouvelles relations interentreprises*, Nations Unies, Genève et New York.